

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

IMPRIMERIE DESBOUIS GRESIL
10 rue Mercure
91230 MONTGERON

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 01 - Service de maquette et d'impression des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 58.88 et a été classée n°2. Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	50.0 pts	
1.1-Prépresse	40.0 pts	10.00
1.2-Plateau technique	5.0 pts	5.00
1.3-Organisation commerciale et services	5.0 pts	2.50
2-Délais	25.0 pts	
2.1-Délai d'exécution	10.0 pts	5.00
2.2-Délai de livraison	10.0 pts	7.50
2.3-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	5.0 pts	5.00
3-Prix des prestations	20.0 pts	18.88
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Processus de production : labels, utilisation d'encres et de papiers certifiés, efficacité énergétique (électricité verte, économies...)	3.0 pts	3.00
4.2-Autre paramètres : déchets et recyclage, transports respectueux de l'environnement, utilisation ou non de produits dangereux, autres certifications,...	2.0 pts	2.00

L'accord-cadre est attribué au candidat PUBLIC IMPRIM, qui a obtenu le critère de l'attributaire PUBLIC IMPRIM :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	50.0 pts	
1.1-Prépresse	40.0 pts	40.0
1.2-Plateau technique	5.0 pts	3.75
1.3-Organisation commerciale et services	5.0 pts	3.75
2-Délais	25.0 pts	
2.1-Délai d'exécution	10.0 pts	7.50
2.2-Délai de livraison	10.0 pts	10.00
2.3-Moyens	5.0 pts	5.00
3-Prix des prestations	20.0 pts	12.35
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Processus de production : labels, utilisation d'encre et de papiers certifiés, efficacité énergétique (électricité verte, économies...)	3.0 pts	2.25
4.2-Autres paramètres : déchets et recyclage, transports respectueux de l'environnement, utilisation ou non de produits dangereux, autres certifications,...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

IMPRIMERIE GEORGES GRENIER
115 avenue Raspail
94250 GENTILLY

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 01 - Service de maquette et d'impression des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 56.75 et a été classée n°3. Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	50.0 pts	
1.1-Prépresse	40.0 pts	10.00
1.2-Plateau technique	5.0 pts	3.75
1.3-Organisation commerciale et services	5.0 pts	2.50
2-Délais	25.0 pts	
2.1-Délai d'exécution	10.0 pts	10.00
2.2-Délai de livraison	10.0 pts	5.00
2.3-Moyens	5.0 pts	2.50
3-Prix des prestations	20.0 pts	20.00
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Processus de production : labels, utilisation d'encres et de papiers certifiés, efficacité énergétique (électricité verte, économies...)	3.0 pts	1.50
4.2-Autre paramètres : déchets et recyclage, transports respectueux de l'environnement, utilisation ou non de produits dangereux, autres certifications,...	2.0 pts	1.50

L'accord-cadre est attribué au candidat PUBLIC IMPRIM, qui a obtenu la meilleure offre. L'offre retenue est l'offre de base. Notes par critère de l'attributaire PUBLIC IMPRIM :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	50.0 pts	
1.1-Prépresse	40.0 pts	40.0
1.2-Plateau technique	5.0 pts	3.75
1.3-Organisation commerciale et services	5.0 pts	3.75
2-Délais	25.0 pts	
2.1-Délai d'exécution	10.0 pts	7.50
2.2-Délai de livraison	10.0 pts	10.00
2.3-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	5.0 pts	5.00
3-Prix des prestations	20.0 pts	12.35
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Processus de production : labels, utilisation d'encre et de papiers certifiés, efficacité énergétique (électricité verte, économies...)	3.0 pts	2.25
4.2-Autres paramètres : déchets et recyclage, transports respectueux de l'environnement, utilisation ou non de produits dangereux, autres certifications,...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

BOITAUXLETTRES FRANCE
9 rue des Cerisiers
91090 LISSES

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 02 - Service de distribution des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 83.92 et a été classée n°3. Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	5.00
1.2-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	20.0 pts	15.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	15.00
2.2-Après-service	10.0 pts	10.00
3-Prix des prestations	25.0 pts	13.92
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	3.00
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	2.00

L'accord-cadre est attribué au candidat SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION. La note de 90.00. Notes par critère de l'attributaire SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	3.75
1.2-Délais, réactivité	20.0 pts	20.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	11.25
2.2-Après-service	10.0 pts	7.50
3-Prix des prestations	25.0 pts	25.00
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	1.50
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

G.P.S.
2 rue Edouard Vasseur
94200 IVRY-SUR-SEINE

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 02 - Service de distribution des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 50.80 et a été classée n°5. Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	1.25
1.2-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	20.0 pts	5.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	7.50
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	3.75
2.2-Après-service	10.0 pts	0.00
3-Prix des prestations	25.0 pts	21.55
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	0.75
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

L'accord-cadre est attribué au candidat SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION : note de 90.00. Notes par critère de l'attributaire SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	3.75
1.2-Délais, réactivité	20.0 pts	20.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	11.25
2.2-Après-service	10.0 pts	7.50
3-Prix des prestations	25.0 pts	25.00
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	1.50
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

HB CONSULTING & PERFORMANCE
34 avenue de la République
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 02 - Service de distribution des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 69.67 et a été classée n°4. Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	2.50
1.2-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	20.0 pts	10.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	7.50
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	15.00
2.2-Après-service	10.0 pts	5.00
3-Prix des prestations	25.0 pts	17.68
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	1.50
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	0.50

L'accord-cadre est attribué au candidat SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION. Note de 90.00. Notes par critère de l'attributaire SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	3.75
1.2-Délais, réactivité	20.0 pts	20.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	11.25
2.2-Après-service	10.0 pts	7.50
3-Prix des prestations	25.0 pts	25.00
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	1.50
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

IMPRIMES SANS ADRESSE PLUS
4 rue Frederic Joliot Curie
93270 SEVRAN

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 02 - Service de distribution des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 87.10 et a été classée n°2. Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	5.00
1.2-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	20.0 pts	10.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	15.00
2.2-Après-service	10.0 pts	10.00
3-Prix des prestations	25.0 pts	22.10
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	3.00
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	2.00

L'accord-cadre est attribué au candidat SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION. La note de 90.00. Notes par critère de l'attributaire SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	3.75
1.2-Délais, réactivité	20.0 pts	20.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	11.25
2.2-Après-service	10.0 pts	7.50
3-Prix des prestations	25.0 pts	25.00
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	1.50
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 10 décembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

RÉGIE DIAPASON
9 rue Parrot
75012 PARIS

Contact : Pauline NICOLAS
Courriel : panicolas@ville-malakoff.fr

Objet : Lettre de rejet des offres

Consultation : 2413

Service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

Lot concerné : 02 - Service de distribution des supports d'information et de communication municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition n'a pas été retenue. À l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 30.12 et a été classée n°6.

Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	2.50
1.2-Moyens mis en œuvre pour respecter les délais	20.0 pts	5.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	2.50
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	2.50
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	3.75
2.2-Après-service	10.0 pts	2.50
3-Prix des prestations	25.0 pts	7.37
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	3.00
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

L'accord-cadre est attribué au candidat SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION. Note globale : 90.00. Notes par critère de l'attributaire SOCIETE PUBLICITAIRE D'INFORMATION :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
1-Valeur technique	45.0 pts	
1.1-Qualité de la distribution	5.0 pts	3.75
1.2-Délais, réactivité	20.0 pts	20.00
1.3-Moyens humains et techniques	10.0 pts	10.00
1.4-Méthodologie dans la distribution	10.0 pts	10.00
2-Suivi et après-service de la prestation	25.0 pts	
2.1-Suivi	15.0 pts	11.25
2.2-Après-service	10.0 pts	7.50
3-Prix des prestations	25.0 pts	25.00
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 pts	
4.1-Moyens de transports et bilan carbone	3.0 pts	1.50
4.2-Autres paramètres : recyclage des surplus, formation du personnel sur des pratiques éco-responsables...	2.0 pts	1.00

Le délai de suspension de la signature de l'accord-cadre est de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme la Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff

Malakoff, le 18 novembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

CRÉATIF COMMUNICATION
75 route du Muguet
78125 RAIZEUX

Contact : Service Commande Publique
Courriel : marchespublics@ville-malakoff.fr
Tél. : 01 47 46 76 32 / Poste : 632

Objet : Lettre de rejet de l'offre

Consultation : 2413 - SERVICE D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MUNICIPAUX

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre offre n'a pas pu être analysée pour la consultation citée en objet.

En application de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique qui dispose qu'une « offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale », il convient de considérer votre offre comme étant irrégulière.

Conformément à l'article 5.1 du règlement de la consultation, la remise du bordereau des prix unitaires (BPU) et du devis quantitatif estimatif (DQE) était exigée. Or, il apparaît que vous n'avez pas fourni ces documents nécessaires à l'évaluation financière de votre offre.

Au regard de ces éléments, il convient de rejeter votre offre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

La Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff



Malakoff, le 18 novembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

ICV
18 chemin de la Passerelle
78125 SAINT-HILARION

Contact : Service Commande Publique
Courriel : marchespublics@ville-malakoff.fr
Tél. : 01 47 46 76 32 / Poste : 632

Objet : Lettre de rejet de l'offre
Consultation : 2413 - SERVICE D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MUNICIPAUX

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre offre n'a pas pu être analysée pour la consultation citée en objet.

En application de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique qui dispose qu'une « offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale », il convient de considérer votre offre comme étant irrégulière.

Contrairement à ce qui était requis à l'article 5.2 du règlement de la consultation, il est apparu que vous n'avez pas remis de book-maquette représentatif des qualifications du directeur artistique et maquettiste proposé pour la mise en page du journal municipal et du supplément M+.

Au regard de cet élément, il convient de rejeter votre offre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

La Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Ville de Malakoff



Malakoff, le 18 novembre 2024

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

PERI GRAPHIC
45 avenue Pierre Brossolette
92120 MONTROUGE

Contact : Service Commande Publique
Courriel : marchespublics@ville-malakoff.fr
Tél. : 01 47 46 76 32 / Poste : 632

Objet : Lettre de rejet de l'offre
Consultation : 2413 - SERVICE D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MUNICIPAUX

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre offre n'a pas pu être analysée pour la consultation citée en objet.

En application de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique qui dispose qu'une « offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale », il convient de considérer votre offre comme étant irrégulière.

Conformément à l'article 5.1 du règlement de la consultation, il vous était demandé de remettre un cadre de réponse et ou un mémoire justificatif. S'il était remis un mémoire, celui-ci devait au minimum comporter tous les éléments qui sont mentionnés dans les critères de jugement des offres. Or, il apparaît que ni votre mémoire technique, ni les autres documents remis au titre de votre offre, ne comportent de mentions relatives aux délais de production, délais de livraison et aux moyens mis en œuvre pour respecter ces délais.

Au regard de ces éléments, il convient de rejeter votre offre.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Maire de Malakoff,
Guéline BELHOMME

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.